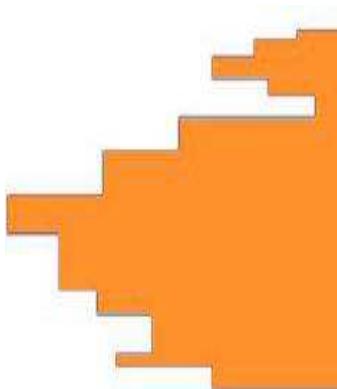


Échange de bonnes pratiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes



Actions de sensibilisation visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles

Royaume-Uni, 7-8 février 2012

Rapport de synthèse

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la position de la Commission européenne.

Les actions de sensibilisation menées au Royaume-Uni et en Grèce pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles ont été présentées et discutées lors d'un séminaire d'échange organisé par le gouvernement britannique à Londres, les 7 et 8 février 2012. Le séminaire a réuni des représentants des pouvoirs publics et des experts de 15 pays⁽¹⁾, en plus des représentants de la DG Justice de la Commission, de l'EIGE et de la FRA.

1. Les bonnes pratiques du pays hôte et du pays associé

Tant en Grèce qu'au Royaume-Uni, un grand nombre de femmes et de filles sont victimes de violences, et les coûts sociaux et économiques de ces mauvais traitements sont élevés. Le Home Office britannique et le Secrétariat général grec pour l'égalité entre les sexes (ministère de l'Intérieur) ont récemment adopté de vastes stratégies pour combattre les violences subies par les femmes et les filles. Le *plan d'action britannique sur les violences faites aux femmes et aux filles*⁽²⁾ et le *programme national grec de lutte contre la violence à l'encontre des femmes 2009-2013*⁽³⁾ comportent des campagnes de sensibilisation qui s'adressent à différents groupes-cibles: les femmes, les hommes, les professionnels de la santé, du système judiciaire et de l'éducation.

1.1. Le contexte britannique et l'approche adoptée

Les représentants et l'expert du Royaume-Uni ont présenté des données qui montrent qu'en Angleterre, les violences constituent pour les femmes une cause de problèmes de santé plus importante que les attaques d'apoplexie, le diabète et les affections cardiaques⁽⁴⁾, et que ces violences demeurent largement tolérées dans les mentalités. Selon les chiffres communiqués par le Home Office, 30 % des femmes (contre 17 % des hommes) ont été victimes de violences domestiques à partir de l'âge de 16 ans; 19 % des femmes (contre 2 % des hommes) ont subi des agressions sexuelles; 18 % des femmes (contre 9 % des hommes) ont été harcelées; la victimisation répétée représente les trois quarts des faits de violences domestiques; et une fille sur trois a subi des attouchements non désirés à l'école. Par ailleurs, en 2010, la Forced Marriage Unit a reçu plus de 1 700 appels téléphoniques concernant des cas de mariage forcé possibles ou suspectés.

Des recherches récentes donnent à penser que les attitudes et les mentalités qui normalisent et tolèrent les violences à l'encontre des femmes et des filles restent largement répandues au Royaume-Uni, malgré la progression de l'égalité formelle entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et la famille depuis les années 1970. Selon

¹ Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, ancienne République yougoslave de Macédoine, Grèce, Irlande, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovénie, Suède et Royaume-Uni.

² <http://www.homeoffice.gov.uk/publications/crime/call-endviolence-women-girls/vawg-action-plan>

³ GSGE. (nov. 2009). *Programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'encontre des femmes 2009-2013*. Athènes: Secrétariat général pour l'égalité entre les sexes. Le programme peut être consulté à l'adresse:

<http://www.isotita.gr/en/var/uploads/english/NATIONAL%20PROGRAMME%20ON%20PREVENTING%20AND%20COMBATING%20VIOLENCE%20AGAINST%20WOMEN%202009-2013.pdf>.

⁴ Taskforce on the Health Aspects of Violence Against Women and Children, 2010.

une enquête du Home Office, 36 % des personnes interrogées estiment qu'une femme devrait être tenue pour pleinement ou partiellement responsable d'une agression sexuelle ou d'un viol dont elle est victime si elle est en état d'ivresse, et 26 % pensent de même si elle porte en public une tenue considérée comme provocante. Une personne sur cinq jugerait acceptable (dans certaines circonstances) qu'un homme frappe ou gifle sa compagne dans le cas où elle se montrerait ainsi vêtue de façon indécente en public. Environ 43 % des adolescentes admettent qu'un garçon soit agressif envers sa petite amie.

Le Royaume-Uni a une longue expérience de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, au moyen notamment d'actes législatifs, de fonds alloués à des services d'aide et de campagnes de sensibilisation. Le 25 novembre 2010, les autorités ont lancé un «Appel pour en finir avec les violences faites aux femmes et aux filles» esquissant les principes directeurs d'une stratégie interministérielle intégrée pour s'attaquer au problème. La stratégie était étayée par un plan d'action, lancé en mars 2011, qui englobait 88 initiatives destinées à être déployées entre 2011 et 2014, avec un budget de 28 millions de livres (33 millions d'EUR). Une enveloppe annuelle supplémentaire de 3,5 millions de livres (4 millions d'EUR) pendant trois ans a été prévue pour financer des centres de crise et de soutien aux victimes de viol. La mesure couvre l'Angleterre et le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord ayant leurs propres stratégies.

L'approche met l'accent sur des actions de prévention dans les écoles et les médias, afin de changer les attitudes, surtout parmi les adolescents. En outre, le Home Office s'emploie à mobiliser les différents ministères et à renforcer le rôle des ONG et des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de soutien. Il revient au gouvernement central de mettre en place le cadre législatif, d'apporter les fonds nécessaires et de fixer les critères applicables pour les services d'aide (lignes d'assistance, services spécialisés, centres de soutien), les programmes de formation et les campagnes dans les médias au niveau national. Les autorités locales et les ONG sont chargées de la fourniture des services, de la définition des priorités et de l'établissement de réseaux au niveau local, ainsi que du financement d'initiatives locales.

Les principales initiatives en cours sont notamment:

- une campagne à l'intention des adolescents (âgés des 13 à 18 ans) qui vise à leur éviter de devenir victimes ou auteurs d'abus – l'initiative s'appuie sur son site web et sur des actions en ligne via Facebook et MTV (lancée en mars 2010);
- une campagne de lutte contre la commercialisation et la sexualisation de l'enfance dans les médias et la publicité;
- des mesures de sensibilisation dans les forces armées;
- des actions de sensibilisation contre les mutilations génitales imposées aux femmes, à l'intention de certaines minorités ethniques;
- un soutien à des lignes d'assistance téléphonique nationales pour les victimes de violences, les hommes et les auteurs d'abus; et
- des formations pour les professionnels de la santé qui s'occupent de prévenir et de soigner les comportements de violence domestique et sexuelle.

D'autres mesures sont à venir: campagne contre le viol; signature de la convention du Conseil de l'Europe (⁵); mise à jour du plan d'action; lancement de mesures de sensibilisation spécifiques au niveau local; et recherches sur les effets en matière de santé des violences faites aux femmes et aux filles.

Selon le représentant du Home Office, les principaux facteurs de succès du plan sont la volonté politique affirmée, l'approche interministérielle (au moins huit ministères sont mobilisés, et des réunions avec tous les services et les ONG qui participent à la stratégie se tiennent tous les trois mois pour discuter des progrès accomplis) et les partenariats avec les ONG et les intervenants au niveau des collectivités.

Évaluation des mesures britanniques

L'expert britannique indépendant a souligné les *points forts* de l'approche britannique, notamment l'adoption d'une stratégie unifiée et la reconnaissance du rôle important de la prévention dans les efforts déployés pour lutter contre ce problème. D'autres atouts tiennent à la mise en place d'initiatives intéressantes au niveau des collectivités et de campagnes de sensibilisation, ces dernières ciblant plus particulièrement les jeunes afin de promouvoir de nouvelles formes de masculinité non violentes auprès des jeunes hommes et de changer les mentalités qui tiennent l'abus pour acceptable dans les relations.

Du point de vue de l'expert, la principale *faiblesse* de la stratégie en cours est l'absence d'une politique de prévention cohérente à long terme, avec des actions intégrées pour éradiquer les causes des violences faites aux femmes et aux filles, qui s'enracinent dans une inégalité persistante et une hiérarchisation des rôles selon les sexes. Pour une prévention efficace, il paraît nécessaire de déployer toute une série d'interventions ciblées, qui combinent des projets d'éducation, de mobilisation des collectivités et de renforcement des capacités. Il faut en outre des campagnes de sensibilisation des médias et de l'opinion publique pour agir sur les points d'intersection entre les discriminations sexuelles et d'autres inégalités sociales et économiques. Tous ces éléments devraient être conçus et mis en place de façon conjointe et coordonnée par les pouvoirs publics, les principales institutions concernées et les ONG. L'expert a aussi regretté l'absence d'une réponse cohérente, dès lors que les quatre «nations» britanniques et certaines régions développent leurs propres politiques et initiatives. La mobilisation interministérielle est aussi assez inégale: le Home Office et la Justice se montrent plus actifs, tandis que d'autres ministères (comme celui de l'Éducation) s'impliquent moins.

En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation mises en œuvre, l'expert a observé que, pour être plus efficaces, elles devraient renforcer l'identification sociale et prêter une plus grande attention aux images qu'elles véhiculent, en raison du risque élevé d'accentuer les représentations stéréotypées des hommes et des garçons comme auteurs de violences, et des femmes et des filles comme victimes.

⁵ La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été préparée par le comité ad hoc du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO). La convention a été adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe en avril 2011 et a été ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011. À ce jour, la convention a été ratifiée par 10 pays.

1.2. Le contexte grec et l'approche adoptée

Selon la représentante du pays, la Grèce se signale par un niveau de tolérance élevé à l'égard des violences faites aux femmes et aux filles, à cause de stéréotypes bien ancrés qui considèrent la violence comme un trait «typiquement» masculin. Les informations disponibles sont limitées, mais il en ressort que:

- sur l'ensemble des personnes interrogées lors de l'enquête épidémiologique de 2002-2003 concernant la violence entre partenaires intimes, 3,6 % seulement ont rapporté des brutalités et 3,5 % des abus sexuels;
- 23,6 % ont déclaré connaître une parente ou une amie qui avait subi ou qui subit encore des violences de la part d'un conjoint et 56 % ont rapporté avoir enduré des violences verbales et/ou psychologiques;
- les femmes tuées par un conjoint ou un partenaire intime représentaient 12 % de la totalité des homicides survenus en Grèce entre 2007 et 2009 (⁶); et
- parmi les femmes victimes de violences domestiques, une sur trois a épousé l'auteur alors même qu'il avait déjà donné des signes de comportement violent avant le mariage, et deux victimes sur trois sont restées plus de dix ans dans cette relation (⁷).

Le cadre politique comporte encore de nombreuses failles, tant dans la législation en matière de prévention et de protection que dans la mise en place de services de soutien. Une loi visant à prévenir et combattre la violence domestique a été adoptée il y a six ans et certaines améliorations ont été apportées à des lois sur le harcèlement sexuel et la traite des êtres humains. Toutefois, la législation grecque demeure très lacunaire en ce qui concerne les diverses formes de violence à l'encontre des femmes et la façon dont la loi est appliquée. Par exemple, il n'existe actuellement dans tout le pays qu'un seul centre de conseil et six refuges pour les femmes battues et leurs enfants. Les refuges existants couvrent les besoins d'hébergement élémentaires des victimes et dispensent des services de conseil, mais uniquement en grec. Il n'existe pas de programmes pour aider ces femmes à trouver un emploi, pas de services de garde pour les enfants et, d'une manière générale, il n'y a ni dispositions ni structures de «deuxième stade», après la fin de l'hébergement à court terme dans le refuge. Les programmes de formation à l'intention des professionnels sont presque inexistant ou sont éphémères, étant donné qu'ils se rapportent ordinairement à des projets spécifiques de durée limitée.

Dans ce contexte, le programme national, lancé en novembre 2011, constitue la première initiative de grande envergure pour lutter contre les violences faites aux femmes en Grèce. Le programme comporte des mesures législatives visant à renforcer le cadre institutionnel, ainsi que des actions de prévention (notamment des campagnes de sensibilisation), d'aide aux victimes et de formation des professionnels, afin de permettre aux femmes victimes de violences de faire valoir leurs droits. Il est cofinancé par le cadre de référence stratégique national (⁸) et son budget total est estimé à 30 millions d'EUR.

⁶ Données provenant de procédures pénales.

⁷ Données communiquées par les centres de conseil.

⁸ Le cadre de référence stratégique national fixe les priorités d'investissement pour les programmes régionaux et sectoriels bénéficiant d'un soutien de l'Union européenne au cours de la période de sept ans entre 2007 et 2013. Le programme national de lutte contre la violence à l'encontre des femmes 2009-2013 relève de l'axe prioritaire III «Renforcement des politiques d'égalité entre les sexes à tous

En 2011, les actions mises en œuvre incluaient le lancement d'une campagne de sensibilisation de trois ans et l'ouverture (en mars 2011) de la première ligne d'assistance téléphonique grecque, opérationnelle 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il y avait aussi des activités de formation à l'intention des professionnels et des fonctionnaires qui viennent en aide aux femmes victimes de violences (conseillers, avocats, policiers et personnel soignant), et l'apport d'un soutien financier à des ONG et des organisations féminines actives dans les domaines de l'égalité entre les sexes et des droits humains, afin de contribuer à des actions de prévention et de lutte contre les stéréotypes sexistes dans les médias. Les années 2012 et 2013 seront consacrées à la mise en place de services de soutien chargés d'apporter une aide psychologique, des conseils et une assistance juridique. Ces fonds permettront de créer 15 nouveaux refuges (au moins un dans chacune des 13 régions grecques), 14 nouveaux centres de conseil, de développer les structures existantes, d'organiser des présentations dans les écoles et les établissements d'enseignement, et de financer des projets de conseil, de formation et de sensibilisation menés par des ONG.

La présentation portait principalement sur la campagne de trois ans, lancée en avril 2011, en vue de sensibiliser l'opinion publique au fait que la violence à l'encontre des femmes constitue une violation des droits humains. La campagne a aussi pour but de donner des informations concernant la ligne d'assistance téléphonique et les structures de soutien existantes. Elle s'attache à montrer que les violences touchent un grand nombre de femmes et qu'il est possible d'obtenir un soutien et une assistance (le principal slogan de la campagne est: «Vous n'êtes pas la seule et vous n'êtes pas seule»). Cette initiative, dotée d'un budget de 543 000 EUR, est cofinancée par le Fonds social européen.

La campagne s'appuie sur des documents imprimés et des actions en ligne (via Facebook et d'autres médias sociaux), sur des spots diffusés par la télévision et la radio, des stands d'information, des bannières et des peintures murales. Elle inclut également l'organisation de séances d'information et de conférences, avec une participation à la 15^e Biennale des jeunes créateurs de la Méditerranée, l'organisation d'une conférence internationale sur les violences faites aux femmes (en octobre 2011), et la projection de 16 films grecs ou étrangers dans le cadre d'un festival de cinéma spécialement consacré à ce thème. Les principaux groupes-cibles sont les femmes victimes de violences, le grand public à partir de l'âge de 15 ans, les professionnels et les services en contact avec des femmes et des filles exposées à la violence, et la société civile. Dans le souci de toucher aussi les femmes issues de l'immigration et de minorités ethniques, les dépliants d'information ont été imprimés dans quatre langues.

Un suivi est prévu dans le programme pour mesurer, tous les six mois, les progrès de la campagne de sensibilisation sur la base d'indicateurs spécifiques de processus et de résultats. Les indicateurs de processus portent notamment sur les moyens de diffusion et le matériel diffusé. Les indicateurs de résultats se rapportent au nombre de participants aux événements et au nombre de contacts pris avec les services dont la campagne a assuré la promotion à différents stades (pour permettre une comparaison entre les périodes actives et inactives de la campagne).

les niveaux de l'administration publique» du programme opérationnel de «Réforme administrative 2007-2013».

Évaluation du plan d'action grec

L'expert indépendant a souligné les importants atouts du programme national et son caractère innovant. Ses points forts sont notamment la vaste stratégie sur laquelle s'appuie la campagne de sensibilisation, avec son large éventail de matériel, d'actions et de moyens déployés pour atteindre divers groupes-cibles, dont les jeunes, les femmes abusées, les minorités ethniques, les professionnels et le grand public. Les aspects novateurs de la campagne sont sa durée (trois ans), le recours à des actions en ligne, l'attention portée à des langues différentes et la participation à des événements artistiques et culturels pour faire passer le message auprès du plus grand nombre. Le slogan de la campagne est aussi très efficace: il est simple, clair et facile à retenir en grec. Il véhicule deux messages importants. «Vous n'êtes pas la seule» contribue à déstigmatiser les femmes abusées et les aide à se débarrasser des sentiments de honte et de culpabilité qu'elles pourraient éprouver. «Vous n'êtes pas seule» exprime un message de soutien et rappelle que la violence à l'encontre des femmes et des filles est un problème qui concerne la population tout entière.

Les autres actions du programme national sont également jugées novatrices et pertinentes dans le contexte grec. Les aspects suivants ont été mis en avant:

- mise en place de la ligne d'assistance téléphonique et de nouveaux refuges et centres de conseil;
- initiative contre les stéréotypes sexistes dans les médias;
- actions de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les services de la police, de la justice et de la santé;
- activités de prévention dans les écoles; et
- soutien financier apporté aux ONG et aux organisations féminines.

L'unique *faiblesse* relevée par l'expert concernait l'évaluation de la campagne de sensibilisation, qui n'a pas été précisée lors de la phase de planification de la campagne et qui manque de données adéquates. Néanmoins, dans une certaine mesure, les indicateurs de suivi pourraient être utilisés à des fins d'évaluation et servir de base à une enquête destinée à apprécier les résultats, mais il reste du travail à accomplir.

Cependant, la durabilité future du programme national est menacée par les conditions socioéconomiques difficiles qui pourraient entraîner une baisse du soutien politique. Un autre problème potentiel a trait aux nouveaux règlements concernant la radio et la télévision, qui limitent la diffusion des messages d'intérêt général à deux par an et par agence.

2. La situation dans les pays participants

Selon les commentaires des experts nationaux, hormis les Pays-Bas, tous les pays participants ont prêté une attention croissante aux violences faites aux femmes et aux filles au cours de la dernière décennie. L'approche politique a évolué pour privilégier davantage les mesures de sensibilisation et de prévention, plutôt que s'en tenir aux services de soutien et aux poursuites pénales. La plupart des pays ont adopté des

stratégies de grande envergure, qui passent tantôt par des plans d'action ou des programmes pluriannuels de lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, tantôt par des plans d'action distincts portant sur des formes de violence spécifique ou des mesures ciblées dans le cadre de programmes en faveur de l'égalité entre les sexes. Néanmoins, les résultats de ces initiatives restent difficiles à apprécier, dans la mesure où peu de pays ont mis en place un suivi et une évaluation des actions menées.

Les principales mesures de prévention adoptées sont les campagnes de sensibilisation qui s'adressent au grand public et/ou à des groupes de population spécifiques; les programmes de formation destinés aux professionnels en contact avec des victimes (potentielles) – policiers, travailleurs sociaux et personnel de santé, juges, avocats, enseignants et journalistes; et les programmes de traitement pour les abuseurs. Une aide immédiate aux femmes victimes de violences est assurée par les lignes d'assistance téléphonique et les refuges offrant des hébergements temporaires, un soutien psychologique et une assistance juridique aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. La conception et la mise en œuvre de ces mesures font généralement intervenir différents acteurs et parties prenantes, comme les pouvoirs publics nationaux et locaux, des prestataires de services, des ONG et des mouvements féminins. Les ONG jouent un rôle important dans la mise en place et la gestion de refuges, de lignes d'assistance téléphonique et de services d'aide aux victimes, mais aussi dans la mobilisation pour inciter les autorités à légiférer et intervenir. Dans certains pays, les ONG sont en fait les seuls prestataires de services de soutien.

Les défis communs auxquels sont confrontés les pays participants concernent les moyens de s'adresser aux enfants et adolescents. Il n'est pas encore suffisamment tenu compte des risques spécifiques auxquels sont exposés des groupes de femmes difficiles à atteindre (comme les femmes handicapées ou issues de minorités ethniques et de l'immigration). Une autre difficulté tient à la diminution des ressources financières et de l'attention politique accordée au problème en raison de la crise économique actuelle. De plus, dans certains pays, la tendance croissante à présenter les violences domestiques comme un phénomène neutre du point de vue du genre suscite des inquiétudes, car pour être efficace, la lutte contre la violence devrait être étroitement liée aux politiques d'égalité entre les sexes et de protection des droits humains. Il reste cependant de grandes différences entre les pays participants, qui reflètent leurs attitudes culturelles et leur prise de conscience du problème, ainsi que la diversité de leurs systèmes de protection sociale.

Parmi les pays participant au séminaire, **la Belgique, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas** ont une longue expérience de la conception et de la mise en œuvre de plans d'action pour combattre les violences faites aux femmes, souvent financés par les pouvoirs publics au niveau national et local. Les campagnes de sensibilisation et les programmes de prévention ciblent de plus en plus les hommes, les adolescents, les écoles et les organisations patronales dans le but d'induire des effets contextuels et de changer des comportements profondément enracinés. Les groupes de femmes vulnérables (comme les femmes issues de minorités ethniques et de l'immigration, les lesbiennes, les personnes transgenre et les femmes handicapées) sont aussi au centre de nombreuses mesures de sensibilisation et de prévention, tout comme les professionnels des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. En outre, l'importance des actions interministérielles reçoit une reconnaissance croissante.

La **Belgique** a adopté, depuis 2001, plusieurs plans d'action pour combattre les violences faites aux femmes, qui sont l'expression d'une volonté politique forte. Les discussions en cours portent sur la question de savoir s'il convient de mettre en place un plan d'action concernant toutes les formes de violence à caractère sexiste, ou un plan plus ciblé sur les violences domestiques. Selon l'expert belge, le principal reproche qu'on peut formuler à l'égard des plans d'action existants est qu'ils constituent des listes de mesures, plutôt que de véritables documents stratégiques, avec des objectifs clairs, en termes de résultats à obtenir, d'actions à mener et de ressources à mobiliser. Les mesures de sensibilisation traitent aussi de la violence psychologique et comportent des campagnes générales, comme celle du «Ruban blanc», qui s'adresse aux hommes en tant qu'acteurs du changement, ainsi que des campagnes ciblées à l'intention des adolescents et de groupes à risques spécifiques (femmes et filles issues de minorités ethniques exposées au risque de mutilations génitales ou de mariage forcé). Afin de garantir l'emploi de termes appropriés, le travail de traduction a été effectué en collaboration avec des bénévoles ou des ONG des différentes communautés concernées.

Plus récemment, l'attention s'est concentrée sur les enfants témoins et victimes indirectes de violences entre partenaires. Des formations professionnelles sont régulièrement organisées pour aider les policiers, les travailleurs sociaux, les médecins de famille et les juges à reconnaître les signes de violence et à mieux comprendre le cycle de la violence entre partenaires. Une étape importante a été franchie à cet égard avec l'adoption, en 2006, de lignes directrices pour le parquet, qui sont venues renforcer la collaboration entre représentants des différents ministères fédéraux, l'échange d'informations et la tenue de réunions régulières sur la violence domestique.

Au **Danemark**, les plans d'action et campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale se sont succédé depuis 2002. Le groupe-cible, qui au départ couvrait uniquement les femmes danoises, a été élargi aux enfants, aux hommes et aux femmes issues de minorités ethniques. Par ailleurs, des initiatives interministérielles ont été développées dans les domaines de l'égalité, de la justice, de l'intégration, des affaires sociales, de l'éducation et de la santé.

La stratégie nationale pour 2010 retient, comme principaux champs d'action, la prévention (notamment dans les relations entre les jeunes), la diffusion des connaissances (par exemple en ce qui concerne les hommes victimes de violence), l'aide aux victimes à court ou long terme, et la coopération transdisciplinaire. L'un des principaux objectifs est de faire en sorte qu'il y ait moins d'enfants et de jeunes qui grandissent dans un cadre familial empreint de violence. D'une manière générale, une attention plus grande est portée aux hommes (en tant qu'auteurs et en tant que victimes) et deux campagnes récentes appellent la majorité non violente des hommes à faire pression pour que cessent les violences à l'encontre des femmes, en mettant en avant des modèles positifs (ministres, footballeurs, etc.). Les besoins spécifiques des victimes issues de minorités ethniques et de leurs enfants ont aussi été pris davantage en considération, en faisant de la traite des êtres humains et des mariages forcés une priorité politique, avec des plans qui garantissent aux victimes de violence le droit de séjourner plus longtemps au Danemark.

En **Irlande**, le mouvement féministe milite activement depuis 30 ans pour des réformes législatives et l'aide aux femmes victimes de violence. En 2007, un Office national (Cosc) a été créé pour prévenir les violences domestiques, sexuelles et sexistes, en développant une stratégie nationale pour 2010-2014, avec une vaste campagne de sensibilisation au moyen de séquences radiophoniques, d'affiches et de médias en ligne. La campagne rompt avec les stratégies passées pour se concentrer sur les

auteurs de violences et les spectateurs. Des actions ciblant les adolescents et les étudiants ont été organisées en collaboration avec les associations d'étudiants et le ministère de l'Éducation, qui envisage aussi d'inclure un module anti-violence dans le programme scolaire.

Des services d'aide de première ligne et des refuges pour les victimes sont présents dans tout le pays, bien que les ressources financières aient été progressivement réduites ces dernières années en raison des mesures d'austérité. La principale difficulté, selon l'expert irlandais, est que les restrictions budgétaires et la restructuration en cours risquent de saper le capital social accumulé pendant plus de deux décennies dans la lutte contre les violences sexistes. Un autre problème tient au peu d'attention portée aux violences entre partenaires du même sexe, à l'encontre de personnes ayant une orientation sexuelle différente, des personnes transgenre, des personnes atteintes d'une maladie mentale, d'autisme, ou de déficience intellectuelle.

Les violences faites aux femmes sont aussi très répandues en **Norvège**, bien que le pays soit considéré comme l'un des plus avancés au monde en termes d'égalité entre les sexes. Un plan d'action contre la violence domestique (2008-2011, prolongé en janvier 2012) comprend des mesures en matière de sécurité des victimes, de traitement des auteurs, de justice réparatrice, de recherche, et de sensibilisation. Des actions de sensibilisation et de prévention ont été déployées à l'échelle nationale en coopération avec des ONG, avec le secteur privé et d'autres acteurs. Un projet-pilote doit être développé pour les établissements d'enseignement secondaire supérieur et à l'intention des enfants, en mettant plus particulièrement l'accent sur les relations familiales, la communication et la gestion des conflits. Des mesures ont aussi été prises en vue de sensibiliser d'autres groupes-cibles comme les immigrants et les réfugiés, ou encore les forces armées. La campagne du «Ruban blanc» a été menée en coopération avec l'association nationale de football et le principal syndicat de Norvège. Son ambition était de faire passer un message clair, auprès de plus d'un million de personnes, pour inciter les hommes à prendre leurs responsabilités dans les efforts pour faire cesser les violences.

La **Suède** connaît aussi de nombreux cas de violence à l'encontre des femmes. Depuis les années 1970, des ONG et, plus particulièrement, le mouvement des refuges pour les femmes battues ont joué un rôle crucial pour mettre en lumière le problème et améliorer les services de soutien aux femmes victimes de violences. Le «Plan d'action 2007-2010 pour combattre la violence des hommes à l'encontre des femmes, la violence et l'oppression au nom de l'honneur et la violence dans les relations entre partenaires du même sexe» comporte une série de mesures qui associent différents services des ministères de la Justice, de la Santé et de la Jeunesse, ainsi que des municipalités, des conseils régionaux et des ONG. L'objectif est d'intégrer des méthodes de travail et des approches nouvelles dans des activités régulières, notamment en matière de suivi et d'évaluation. Deux autres plans d'action ont été introduits pour combattre la prostitution et la traite des êtres humains et pour prévenir les mariages forcés.

Des campagnes de sensibilisation ont été lancées pour annoncer la mise en service d'une ligne nationale d'assistance téléphonique (en 2007) et pour encourager les victimes et les témoins à alerter la police en cas de violences. Un site web a été créé, avec des recommandations en anglais et en suédois, formulées en termes simples, mais aussi des informations succinctes dans 23 autres langues. Des ressources pédagogiques ont été développées à l'intention des enseignants et d'autres professionnels qui travaillent avec les jeunes, ainsi que des programmes universitaires spécifiques pour les étudiants, les professionnels et les formateurs. Une «banque de

connaissances» interdisciplinaire sur les violences faites aux femmes, les violences dans les relations entre partenaires du même sexe et les violences commises au nom de l'honneur a été mise en ligne sur l'internet en 2010. Le grand défi à relever, selon l'expert suédois, consiste à sensibiliser les professionnels qui rencontrent des femmes victimes de violence dans leur travail quotidien (notamment les enseignants et le personnel du système d'éducation), à faire passer le message auprès des enfants et à encourager la création d'une culture d'égalité entre les sexes par l'éducation aux droits humains et au respect de l'intégrité sexuelle dans les relations.

Aux **Pays-Bas**, l'engagement actif de l'État contre les violences faites aux femmes remonte aux années 1970. Durant les années 1980 et 1990, l'accent était mis sur la dimension discriminatoire du problème de la violence à l'encontre des femmes et la politique menée par le gouvernement était axée sur les services d'aide aux victimes. Depuis quelques années, selon l'expert néerlandais, une approche de plus en plus neutre du point de vue du genre s'est développée dans ce domaine, parallèlement à un déclin dans la sensibilité aux inégalités entre les sexes dans la société, au point qu'actuellement, les Pays-Bas ne disposent pas d'une stratégie ou d'un plan d'action de grande envergure à cet égard. Les violences domestiques, les crimes d'honneur et les mutilations génitales imposées aux femmes recueillent le plus d'attention, tandis que les violences sexuelles à l'encontre des femmes ou des filles (viol, exploitation sexuelle, agression sexuelle ou harcèlement) n'occupent qu'une place marginale dans les interventions de l'État. L'entrée en vigueur (en 2009) de la loi sur les ordonnances d'interdiction d'urgence a introduit une réorientation radicale vers des programmes d'interventions interservices systématiques (axés sur les victimes, les auteurs et les enfants). Les programmes de traitement pour les auteurs de violences domestiques condamnés reçoivent une attention croissante, même si les preuves de leur efficacité restent très limitées et sont sujettes à interprétation.

Selon l'expert, la démarche politique appliquée actuellement aux Pays-Bas présente de nombreux inconvénients, notamment le peu d'intérêt porté aux activités de prévention ou de sensibilisation et la fragmentation des interventions entre diverses compétences politiques. Par ailleurs, l'adoption d'une approche individualiste tend à limiter le rôle des pouvoirs publics aux enquêtes de police et aux mesures répressives, en laissant les victimes livrées à elles-mêmes, sans autre soutien que celui de leur famille et de leurs proches. Un changement culturel s'opère également, avec une tendance à présenter sélectivement le problème des violences faites aux femmes comme propre aux minorités ethniques. Enfin, le transfert de certaines responsabilités aux provinces et aux municipalités sans les doter des moyens financiers adéquats a débouché sur de grandes différences dans la mise en œuvre des politiques.

En Bulgarie, en Croatie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, à Malte, en Pologne, au Portugal et en Slovénie, l'attention portée aux violences faites aux femmes est plus récente. Différentes formes de violence ont longtemps été acceptées au sein des familles et entre partenaires. La prise de conscience de la nécessité de combattre cette violence n'a commencé à croître dans la population que depuis peu. Dans ces pays, la mobilisation se concentre principalement sur la lutte contre les violences domestiques et la traite des êtres humains. Les refuges et les centres de soutien sont rares, et le manque de financement stable nuit à la continuité des services et empêche toute planification sur le long terme. Les mouvements féministes, les ONG et les organisations internationales, ainsi que les programmes européens (comme Daphne ou le FSE), ou les programmes de coopération bilatérale (par exemple, en Pologne, avec l'aide de la Norvège, et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, avec les Pays-Bas) ont joué un rôle très important en attirant l'attention du monde politique et de la population sur le problème et en

soutenant des campagnes de sensibilisation et des programmes d'apprentissage institutionnel en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. À **Malte** et en **Pologne**, les organisations religieuses contribuent aussi grandement à la mise en place de services de soutien.

En **Bulgarie**, les violences domestiques et la traite des êtres humains constituent les formes de violence les plus répandues et les plus graves à l'encontre des femmes. Pourtant, aux yeux de 49 % de la population, les violences domestiques relèvent de la vie privée. L'approche politique actuelle repose sur un renforcement du cadre juridique et une mobilisation des instances répressives. Les ONG sont d'importants partenaires des institutions publiques dans le processus d'élaboration des politiques, mais aussi dans la fourniture de services, bien que l'État conserve le rôle principal dans l'application des politiques et des programmes. Le plan d'action national 2012 pour l'égalité entre les sexes témoigne d'une prise en compte accrue du problème des violences faites aux femmes, par rapport au cadre législatif qui prévalait précédemment. Une série de mesures sont envisagées, couvrant la prévention, la sensibilisation, l'émancipation des femmes, le soutien aux ONG qui apportent une aide spécialisée aux migrants et aux réfugiés, l'application de la loi et les mesures répressives. Il est prévu qu'en 2012, un programme national spécifique de prévention et de protection sera élaboré avec la contribution de toutes les parties prenantes afin de lutter contre les violences faites aux femmes.

Selon l'expert indépendant de **Croatie**, la guerre qui a pris fin il y a 16 ans a laissé derrière elle une tolérance élevée envers toutes les formes de violences, y compris à l'encontre des femmes. Depuis, la nécessité de combattre les violences faites aux femmes a été affirmée avec de plus en plus de force, grâce aux ONG de défense des femmes, qui ont mis en place les premiers services d'aide aux victimes. Elles ont aussi milité pour la modification du cadre législatif, l'organisation de formations à l'intention des fonctionnaires, le lancement de campagnes de sensibilisation dans les médias, l'introduction systématique d'actions de prévention dans les programmes scolaires et la réalisation des premiers travaux de recherche sur les violences faites aux femmes en Croatie. En 2003, une loi sur la protection contre les violences domestiques est entrée en vigueur et, depuis cette date, les données officielles de la police ont été collectées. De plus, la création d'un Office pour l'égalité entre les sexes a contribué à la mise en œuvre de plans d'action. Les principales critiques qui peuvent être formulées à propos des politiques menées tiennent au nombre insuffisant de centres d'accueil et de refuges pour les victimes et à la nécessité d'évaluer la qualité des services fournis. À cet égard, l'Office pour l'égalité entre les sexes a défini un protocole à suivre dans les cas de violences sexuelles, qui doit encore être adopté par le gouvernement pour devenir contraignant. Par ailleurs, la coopération intersectorielle devrait être améliorée, de même que la reconnaissance du rôle et de l'importance des ONG en tant que partenaires des efforts déployés.

Les ONG et les programmes de coopération internationale ont pris une part cruciale dans le développement des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes dans **l'ancienne République yougoslave de Macédoine**. Les ONG ont organisé des formations à l'intention des policiers, des juges et du personnel de santé, mis en place des services d'aide professionnels et lancé trois campagnes de sensibilisation à la télévision nationale. Un protocole commun a été élaboré pour la prise en charge des victimes et des actions de prévention des violences domestiques et de sensibilisation ont été entreprises, en collaboration avec le ministère du Travail et l'ambassade des Pays-Bas. L'expert considère que l'ancienne République yougoslave de Macédoine offre un exemple de coopération interinstitutionnelle fructueuse en matière de lutte contre les violences domestiques et la traite des êtres humains, mais aussi de

coopération entre les institutions publiques et les ONG. L'une des principales difficultés consiste à trouver les moyens de s'adresser à des femmes issues de différentes communautés ethniques dans les régions rurales.

L'aspect du problème qui recueille le plus d'attention à **Malte** concerne les violences domestiques. L'Église catholique romaine est très présente sur le terrain, tant pour organiser les services d'aide que pour orienter la politique menée. Malte répond actuellement aux exigences du Conseil de l'Europe et du Parlement européen en ce qui concerne le taux de couverture des refuges, et peut s'appuyer sur une solide coopération entre les prestataires de services directs (l'État, l'Église et les ONG). Toutefois, selon l'expert maltais, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les relations avec d'autres intervenants des services et institutions de l'État, comme la police et les tribunaux, les professionnels de la santé, le personnel enseignant, etc. La loi sur la violence domestique, en vigueur depuis 2006, a instauré une commission chargée de conseiller le ministre de la Politique sociale. Le financement des activités de cette commission provient principalement du Fonds social européen. Une campagne de sensibilisation «Ruban blanc», à laquelle participaient notamment des employeurs et des footballeurs, s'est achevée en décembre 2011. En 2010, une formation a été organisée à l'intention des professionnels. Cependant, l'instabilité du climat politique et économique actuel laisse peu d'espoirs de voir la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique recevoir la priorité qu'elle mérite dans les prochaines années.

En **Pologne**, une grande campagne pour faire cesser la violence domestique, organisée conjointement en 1997 par une ONG et par l'Agence publique de prévention des problèmes liés à l'alcool, a provoqué une prise de conscience de l'opinion. La campagne a ouvert la voie à l'entrée en vigueur de la loi de prévention de la violence domestique (2005). En 2010, des modifications de la loi ont considérablement amélioré le système juridique et ont contraint de nombreuses institutions (la police, le parquet, les tribunaux et les autorités locales) à agir véritablement pour protéger les victimes. La loi prévoit aussi la mise en œuvre d'un programme national de prévention de la violence domestique.

La plupart des actions entreprises en ce qui concerne les violences faites aux femmes sont menées par des ONG, avec peu de moyens, ce qui tend à limiter la disponibilité des services. Un programme intéressant organise de courts séminaires de formation à l'intention des journalistes dans le but de leur permettre de nouer de bonnes relations avec les ONG qui combattent la violence domestique, de les aider à mieux comprendre la problématique de la violence et la psychologie des victimes, à interpréter les données statistiques et les travaux de recherche, et à accéder aux informations existantes. Les stéréotypes sexistes traditionnels ont cependant la vie dure. La législation et les documents officiels traitent la violence domestique comme une forme de violence neutre du point de vue du genre. De plus, les violences faites aux femmes et aux filles issues de l'immigration ou de minorités ethniques ne sont pas prises en considération et rien n'est fait pour assurer une prévention précoce dans les écoles.

Depuis quelques années, au **Portugal**, grâce à l'action de plusieurs ONG, les femmes victimes de violences ont gagné une plus grande visibilité sociale, qui a débouché sur la création de l'Agence pour l'égalité entre les sexes et sur le lancement de plans d'action spécifiques. Le quatrième plan national de lutte contre la violence domestique (2011-2013) comporte cinq axes stratégiques: 1) informer, sensibiliser et éduquer; 2) protéger les victimes et promouvoir leur intégration sociale; 3) prévenir la récidive par des mesures ciblant les auteurs de violences; 4) former les professionnels; et 5) enquêter et surveiller. Les premières campagnes de sensibilisation, la formation des

professionnels, la mise en place de lignes d'assistance téléphoniques et de refuges remontent aux années 1990. L'une des campagnes de sensibilisation invitait les hommes à signer une pétition en ligne pour affirmer publiquement leur engagement contre la violence, tandis qu'une autre intégrait des activités dans les domaines de la culture, du divertissement et de l'analyse, ainsi qu'une formation à l'intention des enseignants pour prévenir la violence sexiste à l'école. Plus récemment, une campagne montrant une femme morte, victime de violences, a marqué l'opinion et suscité un large débat.

La perception de la violence faite aux femmes a considérablement changé dans l'opinion publique au cours des deux dernières années en **Slovénie**. Les jeunes femmes, notamment, ont tendance à rechercher de l'aide beaucoup plus tôt, car elles sont mieux informées et ont plus d'assurance dans leurs relations avec les institutions. Elles ont accès à beaucoup d'informations sur l'internet et grâce à des ateliers organisés dans les écoles, principalement par des ONG. De récentes campagnes lancées par des ONG s'adressent à chacun comme à un agresseur potentiel en l'exhortant à rejeter la violence. Comme dans d'autres pays, les principaux problèmes sont le manque de moyens financiers et la difficulté de mobiliser les ressources dans différents domaines d'action politiques. La Slovénie dispose d'un réseau de services de soutien relativement bien établi, qui comprend des centres de crise, des refuges, des services de conseil et de représentation juridique, financés pour la plupart par l'État et les municipalités. Une question très importante à régler concerne le moyen de combattre les violences à l'encontre des femmes plus âgées et des femmes de la communauté rom. Certaines organisations commencent à proposer des services qui s'adressent aux victimes de violence plus âgées, mais il n'existe ni programme de prévention ni service spécifique pour les femmes et les filles de la communauté rom, qui sont beaucoup plus exposées aux risques de violence domestique et de traite des êtres humains.

3. Synthèse des discussions lors du séminaire

Les discussions du séminaire ont porté sur le moyen d'organiser des campagnes de sensibilisation efficaces et sur la transférabilité des expériences du Royaume-Uni et de la Grèce à d'autres pays. Ces considérations couvraient la nécessité d'améliorer la connaissance des multiples causes des violences faites aux femmes pour élaborer des stratégies de prévention et des campagnes de sensibilisation efficaces.

Mieux connaître les causes des violences faites aux femmes et aux filles

Tous les participants ont souligné la nécessité d'améliorer la connaissance des multiples facteurs qui affectent les relations entre les sexes et qui peuvent conduire à des violences à l'encontre des femmes. C'est indispensable pour savoir quelles mesures de sensibilisation adopter, en combinaison avec quelles actions de prévention, de soutien, de protection et de répression, pour assurer l'efficacité des efforts déployés dans différents contextes.

L'expert britannique a insisté sur le fait que les violences à l'encontre des femmes et des filles sont commises dans des contextes et des types de relations très variés, et a attiré l'attention sur la complexité du lien entre l'égalité des sexes et les violences faites aux femmes. Dans les pays nordiques, malgré le niveau élevé d'égalité entre les sexes, les femmes continuent à être victimes de violences. Certaines constatations dans les pays en développement laissent apparaître que des

améliorations des relations entre les sexes peuvent être associées à des augmentations des violences faites aux femmes. On peut en conclure que si l'égalité entre les sexes contribue à l'émancipation des femmes, il est nécessaire de mieux comprendre comment elle affecte les hommes et leurs comportements.

Le modèle de propagation des facteurs contribuant aux violences interpersonnelles⁽⁹⁾ (résumé dans le document britannique) illustre comment la violence passe simultanément par des facteurs multiples et convergents, qui opèrent à différents niveaux. Le modèle montre que des interventions visant à bloquer une voie de propagation sans toucher aux autres pourraient ne pas suffire à empêcher le déclenchement de la violence. Une approche globale et cohérente de la prévention et de l'intervention est donc nécessaire pour faire obstacle aux différentes voies de propagation de la violence.

Selon l'expert des Pays-Bas, s'il est vrai que les modèles de propagation démontrent que la relation entre la dimension du genre et les actes de violence comporte plusieurs niveaux, les théories de l'«intersectionnalité» peuvent aider à appréhender la complexité de la victimisation à caractère sexiste. Ces modèles indiquent de façon convaincante que la dimension du genre n'est qu'un des facteurs en cause quand on s'efforce de décrire et d'expliquer pourquoi et comment les femmes sont affectées par des structures de subordination simultanées. Le risque de victimisation des femmes et des filles est influencé par une série de marqueurs d'identité sociale (notamment, la classe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge), qui peuvent tous constituer des facteurs de risques et/ou des sources de protection et d'émancipation.

Le rôle et l'efficacité des mesures de sensibilisation en termes de prévention

Les discussions ont fait ressortir la nécessité de mieux comprendre les liens et les différences entre les stratégies de sensibilisation et de prévention. La sensibilisation fait partie des stratégies et des campagnes de prévention et a ordinairement pour but de changer les mentalités et de donner des informations à propos des services de protection et de répression existants. Les stratégies de prévention doivent s'attaquer aux causes des violences à l'encontre des femmes et viser à modifier les comportements par des mesures intégrées sur le long terme, menées au niveau des collectivités, avec la participation directe de la population-cible.

Selon l'expert britannique, le modèle de propagation aide à mieux comprendre l'interface entre la sensibilisation et la prévention, ainsi que les convergences entre la protection, le soutien, la répression et la prévention. Le modèle permet d'identifier et de modifier des facteurs et des voies de propagation spécifiques pour éviter les contextes qui facilitent les violences à l'encontre des femmes et des filles. Toutefois, comme l'a fait remarquer l'expert des Pays-Bas, il n'est pas facile de cerner les voies de propagation sur lesquelles les actions de prévention et de sensibilisation devraient se concentrer. Les éléments disponibles montrent que les normes régissant les concepts de masculinité/fémininité, les inégalités entre les sexes, la pauvreté, l'impunité, etc., représentent des conditions qui contribuent grandement aux comportements violents et qu'il est donc crucial d'aborder dans une perspective de prévention.

⁹ Hagemann-White *et al.* (2010), Factors at Play in the Perpetration of VAW, VAC and SOV, A Multilevel Interactive Model, (Annexe à l'étude de la Commission: *Feasibility Study to Assess the Possibilities, Opportunities and Needs to Standardise National Legislation on Violence against Women, Violence against Children and Sexual Orientation Violence*), Office des publications de l'Union européenne, disponible en ligne à l'adresse: http://ec.europa.eu/justice/funding/daphne3/funding_daphne3_en.htm.

Dans ce cadre général, les discussions portant sur les campagnes de sensibilisation sont parties des critères proposés par l'expert britannique pour définir de bonnes pratiques ou des pratiques prometteuses⁽¹⁰⁾. Les caractéristiques suivantes ont été retenues:

- adopter une approche différenciée du point de vue du genre et axée sur les droits humains;
- s'appuyer sur des éléments concrets pour représenter des conditions réalistes;
- privilégier la durabilité et la reproductibilité;
- responsabiliser les secteurs de la société marqués par l'exclusion; et
- encourager l'appropriation par la collectivité.

Ces critères ont été pris en considération pour envisager les questions suivantes:

- comment cibler les interventions; quel message faire passer; comment renforcer au mieux les capacités des collectivités;
- comment s'adresser au public masculin;
- les meilleures façons de collaborer avec les médias; les outils et les médias à mobiliser; et
- les moyens d'évaluer les programmes de sensibilisation et de prévention.

La question du *ciblage* (c.-à-d. les personnes à qui nous voulons nous adresser) est très importante dans les actions de sensibilisation. Selon l'expert norvégien, les campagnes publiques devraient se concentrer sur trois principaux groupes-cibles: les femmes abusées, les auteurs de violences et les témoins, pour avoir un impact direct sur le niveau de violence. L'expert belge ajoute que, les ressources financières étant limitées, il faut tenir compte de la plus grande efficacité des campagnes ciblées, et de leurs coûts moins élevés.

L'importance du *contenu* et du *langage* adopté dans les campagnes de sensibilisation a été longuement débattue. Il convient d'accorder une attention particulière au contenu des messages essentiels pour éviter le risque de renforcer les stéréotypes, en présentant les femmes comme des victimes passives et les hommes comme des êtres violents. C'est pourquoi les campagnes ciblées sont plus efficaces quand elles se fondent sur des résultats de recherches et quand des représentants de la

¹⁰ End Violence Against Women (2011a), *A Different World is Possible: A Call for Long-Term and Targeted Action to Prevent Violence Against Women and Girls*, Londres: End Violence Against Women Coalition.

http://www.endviolenceagainstwomen.org.uk/data/files/a_different_world_is_possible_report_email_version.pdf.

End Violence Against Women (2011b), *A Different World is Possible: Promising Practices to Prevent Violence Against Women and Girls*, Londres: End Violence Against Women Coalition, http://www.endviolenceagainstwomen.org.uk/data/files/promising_practices_report_.pdf.

population-cible (des «ambassadeurs») participent directement à l'élaboration du contenu des campagnes et à sa formulation, afin de renforcer l'identification sociale.

Dans le cas des *adolescents*, par exemple, le projet britannique «Tender» constitue une pratique intéressante, qui recourt à l'art et au théâtre pour remettre en question les attitudes des jeunes à propos des violences domestiques et sexuelles. Le projet «nia» paraît aussi prometteur, dans la mesure où il offre à des garçons de 13-14 ans un cadre sûr dans lequel ils peuvent discuter de toute une série de questions comme le consentement, les différences entre des relations normales et la pornographie, et réfléchir aux stéréotypes et préjugés sexistes.

Pour ce qui est des *campagnes ciblant des groupes minoritaires*, la pratique belge consistant à associer des représentants des communautés concernées au travail de traduction et de diffusion du matériel d'information a été jugée intéressante. Un autre exemple mis en avant est le projet «Forward», au Royaume-Uni, qui a formé 17 femmes d'origine somalienne et soudanaise en vue de sensibiliser leurs communautés au problème des mutilations génitales. Toutefois, les discussions ont rappelé qu'il convient d'user de prudence dans le cas des campagnes ciblées qui s'adressent aux femmes issues de minorités ethniques, afin d'éviter le risque de stigmatisation et de ne pas contribuer à présenter les violences faites aux femmes comme un problème qu'on ne rencontrerait que dans certains groupes minoritaires.

Les discussions sur *la façon de s'adresser au public masculin* ont fait ressortir la difficulté de parler de la violence dans une perspective masculine, mais c'est un aspect crucial de la sensibilisation au phénomène, même s'il n'apparaît pas encore clairement quel est le type de campagnes le plus efficace. Les modèles masculins positifs devraient être mis en avant, pour aborder les hommes non seulement comme des auteurs potentiels de violences, mais aussi comme des acteurs de la prévention. Toutefois, le contenu et le message des campagnes de sensibilisation doivent être mûrement réfléchis pour éviter qu'il soient contreproductifs et induisent des comportements d'imitation. En ce qui concerne le *traitement des auteurs de violences*, les discussions ont souligné que l'efficacité de ces politiques n'a pas vraiment été démontrée et qu'il faut éviter de disperser les ressources déjà peu abondantes pour l'aide aux victimes.

L'effort visant à renforcer *l'engagement des employeurs* à intégrer la violence domestique dans leur politique d'entreprise (comme dans le cas de la campagne «Safe place to go») a aussi été considéré avec intérêt par les participants, malgré le peu d'informations disponibles quant à son efficacité. Cependant, des campagnes de sensibilisation évoquant les coûts économiques de la violence domestique pourraient constituer une stratégie permettant de convaincre les employeurs de l'intérêt d'un tel engagement.

Le rôle des *médias* en matière de sensibilisation a été longuement débattu. Dans la plupart des pays, les médias paraissent peu réceptifs à la nécessité de s'autoréguler et de s'abstenir de diffuser des représentations (hyper)sexualisées des femmes et des filles. L'argument qui prévaut à cet égard invoque la liberté de la presse. De plus, de nombreux participants ont insisté sur les *risques associés à la médiatisation*, en citant notamment l'exemple de la Norvège, où l'attention portée par les médias à l'augmentation des affaires de viol a incité d'autres hommes à défier la police. Les campagnes de sensibilisation dans les médias appellent donc une vigilance particulière et certains programmes intéressants ont été présentés à cet égard, comme les projets de formation organisés en Pologne à l'intention des journalistes, qui ont amélioré les relations entre les ONG luttant contre les violences faites aux femmes et les médias,

ainsi que la façon dont le problème est présenté. Dans certains pays, des ONG et des agences officielles ont pu nouer de bonnes relations avec les médias et faire passer des messages contre la violence et en faveur de l'égalité entre les sexes dans des émissions très populaires.

Les discussions ont aussi porté sur les difficultés liées à l'évaluation des politiques de sensibilisation et de prévention, notamment dans le cas d'actions basées sur de nouvelles technologies et visant à changer les mentalités et les comportements. Ces difficultés s'expliquent principalement par l'absence de recherches et de données adéquates. Selon les participants, des méthodologies plus élaborées que celles disponibles actuellement devraient être développées, ainsi que des procédures de recherche appropriées, avec des mesures répétées et des travaux aptes à mesurer des tendances fiables.

Les indicateurs de résultats et de réalisations (comme le nombre de lignes d'assistance téléphoniques et de refuges créés, le nombre de personnes formées, le nombre d'appels reçus par les lignes d'assistance ou de cas de violence signalés, etc.) sont très utiles, tout comme ceux qui dénotent des changements d'attitudes sur la base d'enquêtes ad hoc. Mais il convient aussi d'apprécier les impacts (à savoir les changements de comportement) pour évaluer les programmes de sensibilisation et de prévention. Or, ces indicateurs sont beaucoup plus difficiles à mesurer, parce que les changements de comportements tendent à se manifester uniquement sur de longues périodes. Par conséquent, même si les actions de prévention ne se traduisent pas immédiatement par une réduction des violences, elles pourraient néanmoins déboucher sur des avancées dans la bonne direction.

Aspects de transférabilité

Les deux programmes ont été jugés très intéressants par tous les pays participants en raison de leur approche globale, de leur planification cohérente, de leur caractère novateur en termes de cibles et de durée, de leur souci de surveiller des indicateurs et de leur niveau de financement relativement élevé. Toutefois, comme l'ont souligné les experts norvégien et irlandais, la transférabilité à d'autres pays est particulièrement difficile parce que les campagnes de sensibilisation doivent tenir compte du contexte national spécifique. Les pratiques sont généralement propres à des groupes linguistiques, nationaux ou ethniques, à des contextes culturels et religieux, et à des circonstances historiques et politiques. En conséquence, les pratiques ne donnent souvent pas de bons résultats quand elles sont sorties de leur contexte.

De plus, la transférabilité dépend de trois conditions essentielles: 1) une volonté politique du gouvernement de développer et mettre en œuvre une stratégie cohérente et globale; 2) l'adoption d'une perspective d'égalité entre les sexes; et 3) un budget adéquat. Le manque de ressources (tant humaines que financières), ainsi que l'absence d'un soutien politique fort, ajoutés à la difficulté de mettre en place une collaboration entre différents ministères, sont désignés comme les principaux obstacles rencontrés. Dans certains pays, comme les Pays-Bas, l'estompe de la dimension du genre est aussi un obstacle à l'adoption de mesures efficaces.

L'approche britannique, qui associe *différents ministères, des ONG et des collectivités locales* et qui porte *une attention particulière aux adolescents* dans les campagnes de sensibilisation, a suscité beaucoup d'intérêt auprès de tous les participants. D'autres éléments novateurs relevés étaient la participation des employeurs, l'appropriation par

les collectivités, le lien étroit entre différentes formes de violence et l'accent mis sur les types de masculinité parmi les jeunes hommes.

L'approche globale sur le long terme adoptée par la Grèce a aussi été appréciée, notamment par les représentants d'autres pays d'Europe méridionale et orientale. Un aspect particulièrement mis en avant était la forte cohérence interne du programme national et la capacité à déployer rapidement des actions de grande qualité dans un pays caractérisé par une tolérance élevée à l'égard des violences faites aux femmes. La possibilité d'utiliser les *ressources du FSE* a aussi été largement saluée, surtout au vu du manque actuel de financement public. Certains pays ont également jugé intéressant le recours aux «messages sociaux» diffusés par la télévision et la radio, ainsi que le message véhiculé par la campagne et la participation des milieux artistiques et culturels.

4. Conclusions

La principale conclusion politique qui se dégage du séminaire de Londres est que *la sensibilisation et la prévention devraient être au cœur* de stratégies intégrées et cohérentes sur le long terme et que, pour rendre ces stratégies plus efficaces, il est nécessaire qu'elles puissent s'appuyer sur un engagement dans la durée des pouvoirs publics. Les actions doivent être soigneusement conçues en fonction des groupes-cibles spécifiques et elles doivent être planifiées et déployées de façon coordonnée et conjointe par des institutions relevant de plusieurs ministères (notamment la Justice et l'Éducation), des ONG spécialisées et des représentants des communautés concernées.

En termes plus détaillés, les discussions du séminaire ont conclu:

- qu'un plan d'action ou un programme national de lutte contre la violence, dans lequel est intégrée la stratégie de sensibilisation, paraît avoir des avantages évidents. Tous les pays ne disposent toutefois pas d'une telle approche globale;
- que les objectifs poursuivis par la stratégie de sensibilisation doivent être mûrement réfléchis afin de choisir les méthodes à appliquer en fonction de leur faisabilité et des résultats escomptés, compte tenu des différents contextes;
- qu'un glissement tend à s'opérer vers des campagnes plus ciblées, qui permettent de s'adresser aux victimes, ainsi qu'aux témoins ou aux auteurs de violences, et qu'il faudrait aussi appliquer cette approche ciblée aux professionnels, aux hommes, aux jeunes et aux groupes minoritaires, avec des messages-clés soigneusement formulés en termes de contenu et de langage employé. Les modèles positifs et les «ambassadeurs» semblent de nature à faire passer efficacement les messages auprès de groupes spécifiques;
- que les campagnes de sensibilisation visant à changer les mentalités devraient prêter une plus grande attention aux images qu'elles véhiculent, pour éviter le risque de renforcer les stéréotypes en présentant les femmes comme des victimes passives et les hommes comme des êtres violents;
- que le recours aux médias en général, et dans le cadre de campagnes en particulier, exige de la prudence pour éviter des effets non désirés comme la

commercialisation et la sexualisation de l'image de la femme et de l'enfance, la promotion d'une masculinité violente et la stigmatisation de groupes ethniques, etc.;

- que le budget alloué est un facteur essentiel qui peut limiter les possibilités d'intervention et qu'il pourrait donc être utile, pour assurer la continuité des actions, de trouver des moyens de promouvoir des campagnes sans devoir mobiliser des ressources publiques (par exemple, avec la contribution des médias, du secteur privé ou d'autres parties prenantes, ou avec des fonds alloués par l'UE);
- qu'une volonté politique affirmée, la désignation claire d'une institution pour assurer la coordination de l'action, la coopération interministérielle, la participation des collectivités locales et de la société civile, ainsi que les partenariats avec des ONG et d'autres intervenants sont des facteurs de réussite importants;
- que des travaux de recherche, des collectes de données et des études d'évaluation sont nécessaires pour mieux comprendre les liens entre l'égalité des sexes et les violences faites aux femmes, et pour mieux apprécier l'efficacité et l'impact des politiques de prévention, notamment dans le cas d'actions qui recourent aux nouvelles technologies et qui visent à changer les mentalités et les comportements.